



# ASSOCIATION ARCS-EN-CIEL

CHARTRE DU VIVRE ENSEMBLE  
RÉSIDENCE ARCS-EN-CIEL – COMPIÈGNE

Face aux besoins des personnes, en situation de handicap ou de fragilité, de vivre une vie autonome dans un cadre bienveillant, l'Association Arcs-En-Ciel s'est engagée à développer un habitat diversifié sous la forme d'une Résidence. Chaque habitant de la Résidence bénéficie d'un logement autonome et privatif mais peut aussi vivre dans un cadre convivial et bienveillant, en lien avec ses voisins.

La Résidence Arcs-En-Ciel s'adresse à des personnes diverses :

- Des locataires ordinaires, à la recherche d'un logement dans une résidence qui prône des valeurs d'entraide, de bienveillance et de services réciproques ;
- Des locataires extraordinaires, en situation de handicap, qui souhaitent vivre entourés, dans un logement autonome, avec un encadrement adapté.

## BIENVEILLANCE

Cela signifie que chaque habitant est attentif à l'autre, dans le respect des différences de chacun.

Cela induit d'être à l'écoute des autres habitants et, en fonction de ses compétences, proposer d'apporter de l'aide à celui qui en a besoin.

La qualité de vie, le bien-être et la tranquillité des habitants de la résidence Arcs-En-Ciel seront toujours recherchés. L'amabilité, la courtoisie sont attendues de chacun, pour le bien-être de tous.

## PARTICIPATION

Cela signifie que chaque habitant apporte un peu de son temps pour « bavarder » entre voisins, trouver des solutions aux problèmes quotidiens des uns, des autres, de la collectivité, mais aussi ses talents pour des moments d'animation et de convivialité partagés.

**L'intimité et les rythmes de chacun seront toujours respectés.  
C'est l'adhésion de chacun des habitants au projet d'ensemble qui en fera sa réussite**

Pour accompagner les habitants dans cette démarche, l'Association Arcs-En-Ciel propose des lieux de convivialité permettant de se retrouver pour :

- Discuter, échanger,
- Avoir des activités communes,
- Organiser les projets communs, les animations, des temps conviviaux

---

## BULLETIN D'ADHÉSION 2021 À L'ASSOCIATION ARCS-EN-CIEL

Je soussigné (e) ....., demeurant

.....

....., déclare adhérer à  
l'Association Arcs-En-Ciel

A Compiègne, le

Signature

Je verse le montant de cette adhésion soit 30 €

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi faire un don. Je verse en complément un don de ..... €

Vous recevrez un reçu fiscal. Nous avons en effet obtenu la possibilité de défiscaliser par la préfecture de l'Oise.